

SCoT

Centre

Manche

Ouest



20
22

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

EDITO

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de très grande importance pour l'aménagement du territoire. C'est en effet à l'aune de ce document que doit être appréciée la validité des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) au regard desquels sont délivrés, notamment, les permis de construire ou d'aménager.

Malgré cette importance stratégique, le SCoT est largement méconnu, tant en ce qui concerne son contenu, que s'agissant de sa structuration politique. C'est pour remédier à ce défaut, à l'heure où la révision de ce document commence, que ce rapport d'activité a été rédigé.

Jean-René BINET,
Président du SCoT Centre Manche Ouest



SOMMAIRE

01	Introduction	P. 5
02	Le Syndicat Mixte	P. 7
	Le territoire	
	Les missions	
	L'organisation politique	
	L'organisation technique	
	Les délibérations	
03	Le budget 2022	P. 15
	Le marché de la révision	
04	Le SCoT Centre Manche Ouest	P. 17
	Le bilan 2022	
	La révision	
05	Les prochaines étapes	P. 22

INTRODUCTION

Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de vision stratégique politique de l'aménagement et du développement durables, et un outil de planification élaboré par les élus, en concertation avec les acteurs concernés, pour le territoire et ses habitants qui sont invités à participer.

Il constitue un outil de traduction spatiale des dynamiques et de la stratégie de territoire. Les objectifs qu'il fixe devront ensuite être traduits de manière plus opérationnelle dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

Le SCoT en vigueur

Le Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en vigueur a été approuvé le 12 février 2010 par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'ex-structure porteuse chargée de piloter ce document.

Le SCoT Centre Manche Ouest

Le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a été créé par arrêté préfectoral, le 5 décembre 2017 à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, ex-structure porteuse chargée de piloter de Schéma de Cohérence Territoriale du Centre Manche Ouest.

Adhèrent à ce Syndicat les communautés de communes de :

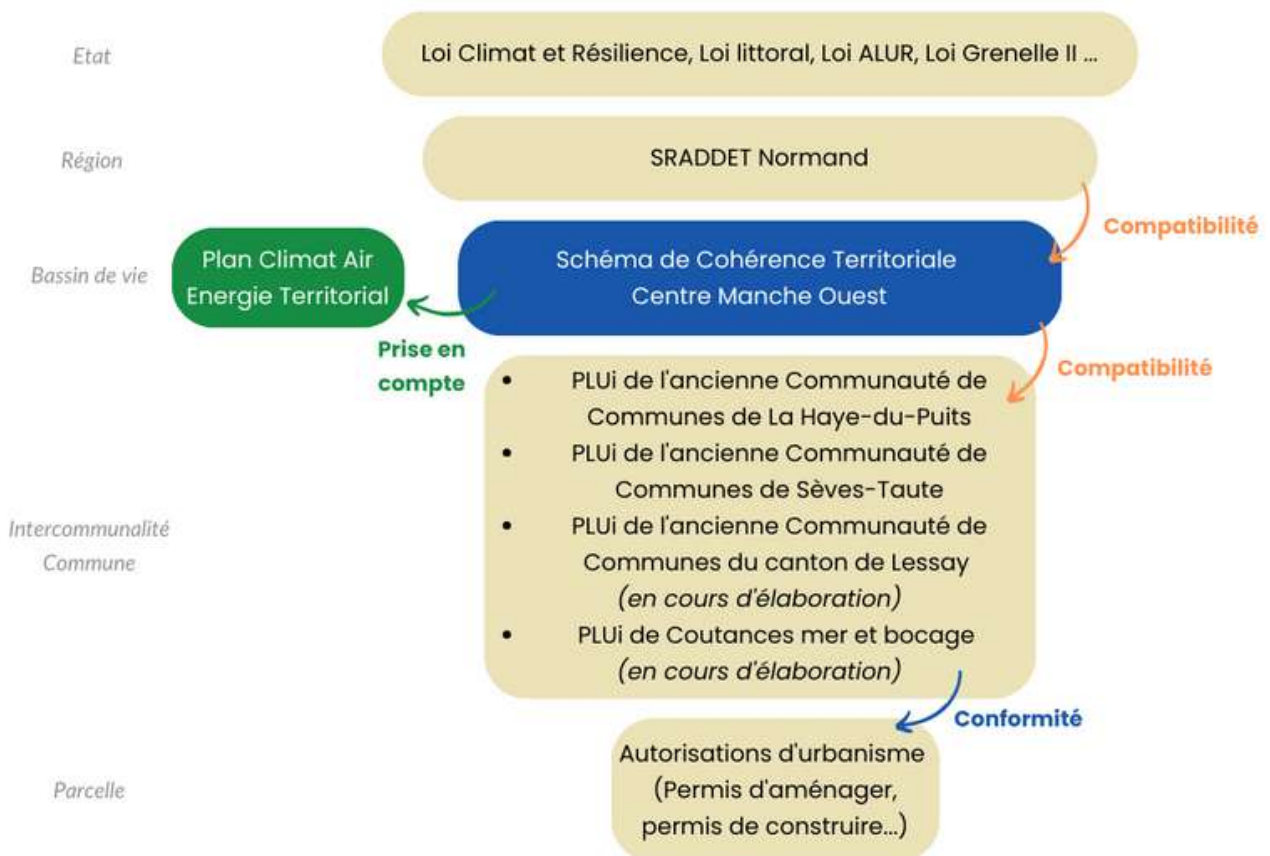
- Coutances mer et bocage
- Côte Ouest Centre Manche

Ce document de planification stratégique résulte d'une vision partagée du territoire. Dans la mesure où il intègre les enjeux et dynamiques territoriales à l'œuvre à l'échelle des deux communautés de communes, sa révision constitue le fruit d'une co-construction. Ainsi, les élus, les techniciens, les Personnes Publiques Associées, les acteurs du territoire et les habitants des deux communautés de communes prennent part à l'élaboration en tant que dépositaires de la connaissance du territoire et de ses enjeux.



L'articulation légale et réglementaire

Le SCoT s'insère dans un environnement institutionnel impliquant des acteurs qui œuvrent à des échelles de temps et d'espace différentes. Dans l'organisation des documents de planification, le SCoT joue un rôle "pivot" entre les dispositions nationales, les schémas régionaux et les documents d'urbanisme locaux. Il est compatible avec les documents supérieurs et directement opposable aux documents locaux d'urbanisme tels que les PLUi par exemple.



LE SYNDICAT MIXTE

LE TERRITOIRE

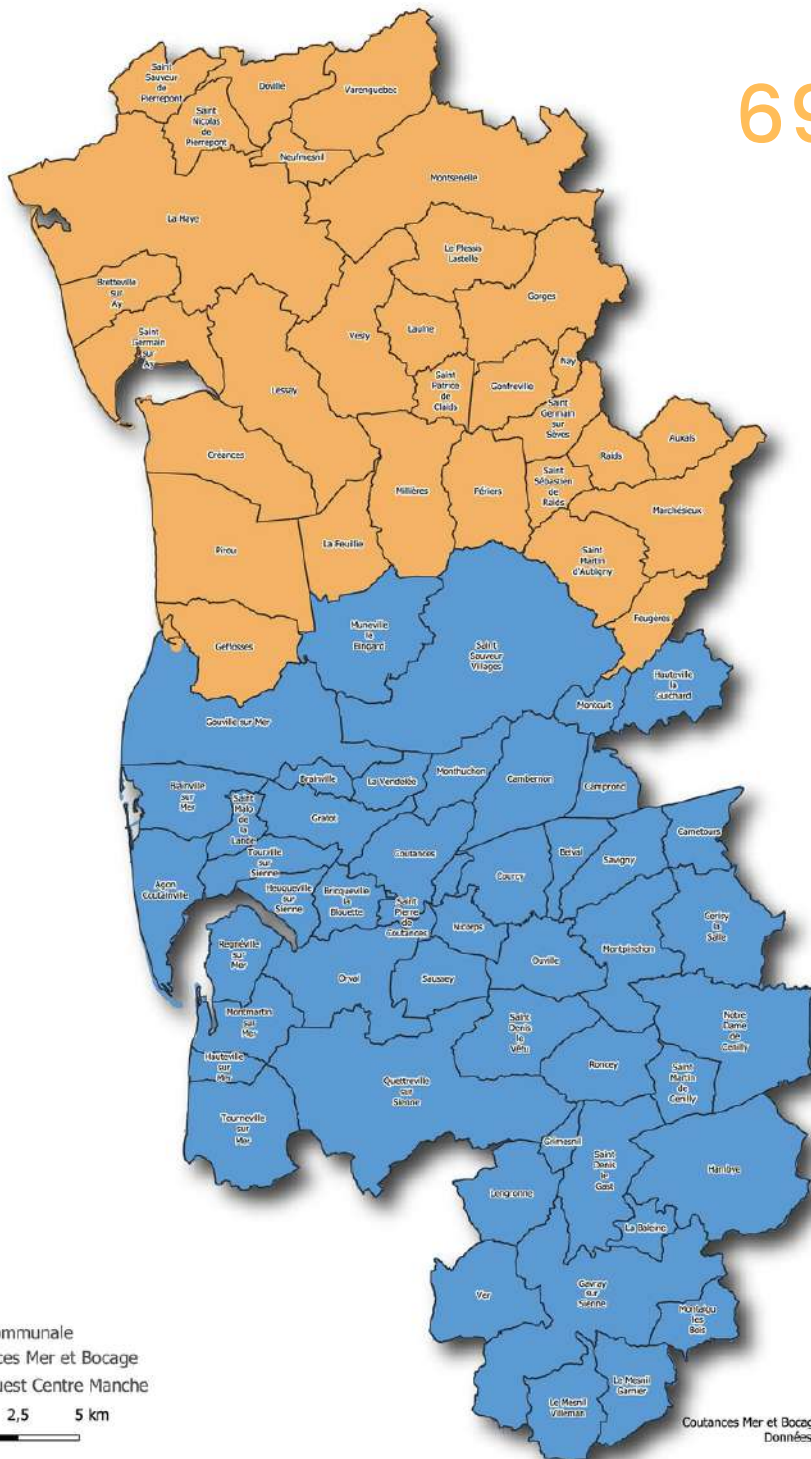
2 Communautés de communes

78 Communes

69 651 Habitants*

3 SCoT limitrophes

*Source : Données INSEE 2020



Limite intercommunale
Coutances Mer et Bocage
Côte Ouest Centre Manche

0 2,5 5 km

Coutances Mer et Bocage, 27/06/2023
Données IGN BD TOPG

Côte Ouest Centre Manche

30 communes



Auxais	Montsenelle
Bretteville-sur-Ay	Nay
Créances	Neufmesnil
Doville	Périers
Feugères	Pirou
Geffosses	Raids
Gonfreville	Saint-Germain-sur-Ay
Gorges	Saint-Germain-sur-Sèves
La Feuillie	Saint-Martin-D'Aubigny
La Haye	Saint-Nicolas-de-Pierrepont
Laulne	Saint-Patrice-de-Claids
Le Plessis-Lastelle	Saint-Sauveur-de-Pierrepont
Lessay	Saint-Sébastien-de-Raids
Marchesieux	Varenguebec
Millières	Vesly

Coutances mer et bocage

48 communes



Agon-Coutainville	Hambye	Ouille
La Baleine	Hauteville-la-Guichard	Quettreville-sur-Sienne
Belval	Hauteville-sur-Mer	Regnéville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer	Heugueville-sur-Sienne	Roncey
Brainville	Lengronne	Saint-Denis-le-Gast
Bricqueville-la-Blouette	Le Mesnil-Garnier	Saint-Denis-le-Vêtu
Camberton	Le Mesnil-Villeman	Saint-Malo de la Lande
Cametours	Montaigu-les-Bois	Saint-Martin-de-Cenilly
Camprond	Montcuit	Saint-Pierre de Coutances
Cerisy-la-Salle	Monthuchon	Saint-Sauveur Villages
Courcy	Montmartin-sur-Mer	Saussey
Coutances	Montpinchon	Savigny
Gavray-sur-Sienne	Muneville-le-Bingard	Tourneville-sur-Mer
Gouville-sur-Mer	Nicorps	Tourville-sur-Sienne
Gratot	Notre-Dame-de-Cenilly	La Vendelée
Grismesnil	Orval-sur-Sienne	Ver

COUTANCES
MER ET BOCAGE

LES MISSIONS

- Fédérer les intercommunalités du périmètre du SCoT Centre Manche Ouest
- Elaborer, réviser et mettre en œuvre le SCoT
- Offrir un espace de concertation et d'échange sur les sujets d'intérêt général d'aménagement et de développement durables qui concernent le périmètre du SCoT
- Apporter sa contribution en tant que Personne Publique Associée dans l'élaboration et la planification des documents d'urbanisme

L'ORGANISATION POLITIQUE

Les élus qui siègent au Comité Syndical sont des élus des intercommunalités membres du Syndicat : Côte Ouest Centre Manche (COCM) et Coutances mer et bocage (CMB).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat Mixte, c'est également un lieu d'échanges et de débats où les élus dessinent l'avenir de 78 communes.

Il compte 35 élus : 23 titulaires et 12 suppléants.



Crédit photographique - Guy Lebrét

Le bureau syndical



**Jean-René
BINET**

Président du SCoT

Vice-président chargé du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de Coutances mer et bocage
Maire de Hauteville-sur-Mer



**Thierry
RENAUD**

1er Vice-Président

Vice-Président de Côte Ouest Centre
Manche
Maire de Montsenelle



**Jean-Dominique
BOURDIN**

2ème Vice-Président

Vice-Président de Coutances mer
et bocage
Maire de Coutances



**Alain
LECLERE**

3ème Vice-Président

Vice-Président de Côte Ouest Centre
Manche
Maire de La Haye



**Sébastien
GRANDIN**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Courcy



**Claude
HENNEQUIN**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Saint-Denis-le-Vêtu



**Guy
JOUANNO**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Montcuit



**Noëlle
LEFORESTIER**

Membre du bureau

Conseillère communautaire
Maire de Pirou



**Henri
LEMOIGNE**

Membre du bureau

Président de Côte Ouest Centre
Manche
Maire de Créances



**Louis
TEYSSIER**

Membre du bureau

Conseiller délégué chargé du littoral et
du réseau de mer de Coutances mer et
bocage
Maire de Blainville-sur-Mer

Les délégués titulaires



BINET
Jean-René



BOUILLON
Emmanuelle



BOURDIN
Jean-Dominique



D'ANTERROCHES
Philippe



FAUTRAT
Aurélie



GALBADON
Grégory



GRANDIN
Sébastien



HENNEQUIN
Claude



JOUANNO
Guy



LEBARGY
Marie-Ange



LEGOUBEY
Jean-Pierre



MACE
Richard



ROBIOLLE
Hubert



SALVI
Martial



TEYSSIER
Louis



CLOSET
Guy



GILLES
Christophe



HEBERT
Anne



LECLERE
Alain



LEFORESTIER
Noëlle



LEMOIGNE
Henri



MARESCQ
Roland



RENAUD
Thierry

Les délégués suppléants



BOSCHER
Bernard



CLEMENT
Corinne



DEFOY
Marine



DELIVERT
Florent



GIGAN
Aurélie



GUILLOTTE
Hubert



LEMOINE
Sylvie



VOGT
Pierre



BOUCHARD
Line



CERVANTES
David



CLEROT
Philippe



DIENIS
Raymond



Elu CMB



Elu COCM

Les commissions

Comité de pilotage de la révision

BINET Jean-René
BOUILLON Emmanuelle
GRANDIN Sébastien
JOUANNO Guy
LEGOUBEY Jean-Pierre
TEYSSIER Louis
LECLERE Alain
MARESCQ Roland
RENAUD Thierry

Articulation avec le SRADDET

BINET Jean-René
BOUILLON Emmanuelle
BOURDIN Jean-Dominique
FAUTRAT Aurélie
GRANDIN Sébastien
LEGOUBEY Jean-Pierre
CLOSET Guy
GILLES Christophe
HEBERT Anne

Etudes SCoT et avis sur les documents d'urbanisme

BINET Jean-René
BOUILLON Emmanuelle
HENNEQUIN Claude
LEGOUBEY Jean-Pierre
SALVI Martial
TEYSSIER Louis
CLOSET Guy
GILLES Christophe
HEBERT Anne
MARESCQ Roland
RENAUD Thierry

Comité technique de la révision

ANDRIEUX Claire
CHABERT Olivier
DELAUCHE Marie
FRANCOIS Laurie
GONY Maxime
HOLMAN Cécile
JEHAN Alexandra
LE CAPLAIN Estelle
MARIE Jérôme
MARTIN Nicolas
MAZURIE Laurent
MONTARRY Jérôme
OURSIN Guillaume
SCHMITTER Anne
SUGY Benjamin

Appels d'offres

BINET Jean-René
BOURDIN Jean-Dominique
D'ANTERROCHES Philippe
GRANDIN Sébastien (suppléant)
LEBARGY Marie-Ange (suppléante)
SALVI Martial
TEYSSIER Louis (suppléant)
CLOSET Guy (suppléant)
LECLERE Alain
MARESCQ Roland (suppléant)
RENAUD Thierry

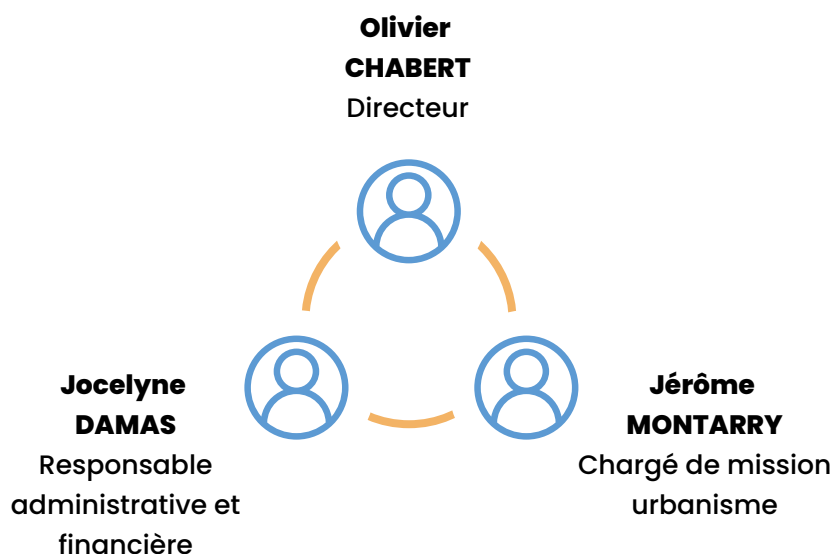
Finances

BINET Jean-René
D'ANTERROCHES Philippe
JOUANNO Guy
GILLES Christophe
LECLERE Alain

L'ORGANISATION TECHNIQUE

L'équipe du SCoT

L'administration du Syndicat Mixte compte trois agents mis à disposition par Coutances mer et bocage. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, l'équipe technique prépare les éléments d'aide à la décision pour les élus et gère l'élaboration du SCoT Centre Manche Ouest.



Les services mutualisés

Pour le partage des frais de fonctionnement (charges locatives, relatives aux locaux situés à Montmartin-sur-Mer), le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a signé une convention de partage des frais de fonctionnement avec Coutances mer et bocage.

Coutances mer et bocage partage plusieurs services "mutualisés".

Des conventions ont été signées entre Coutances mer et bocage et le Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest, afin de mutualiser des services supports :



La direction
des finances



La direction
des ressources
humaines



La direction
des systèmes
informatiques et du
numérique



La direction
des affaires juridiques

LES DÉLIBÉRATIONS

Le Comité syndical est un lieu d'échanges, de débats et de prise de décisions. Il s'est réuni 4 fois en 2022.

Comité syndical du 27 janvier 2022

- Délibération 2022-01-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021
- Délibération 2022-01-02 - Bilan du SCoT Centre Manche Ouest - Analyse des résultats de 2016 à 2022
- Délibération 2022-01-03 - Finances - Débat d'orientation budgétaire 2022
- Délibération 2022-01-04 - Convention de service commun - Services supports Coutances mer et bocage/Syndicat mixte du SCoT Pays de Coutances
- Délibération 2022-01-05 - Convention de service commun - Direction des systèmes d'information et de numérique/SCoT
- Délibération 2022-01-06 - Emprunt - Révision du SCoT Centre Manche Ouest

Comité syndical du 15 mars 2022

- Délibération 2022-02-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022
- Délibération 2022-02-02 - Attribution du marché de prestation intellectuelle concernant la mission de révision du SCoT et une assistance juridique / Autorisation de signer le marché
- Délibération 2022-02-03 - Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de la révision du SCoT Centre Manche Ouest

Comité syndical du 6 avril 2022

- Délibération 2022-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022
- Délibération 2022-04-02 - Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération 2022-04-03 - Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2021
- Délibération 2022-04-04 - Approbation du compte administratif 2021
- Délibération 2022-04-05 - Affectation du résultat 2021
- Délibération 2022-04-06 - Vote du budget primitif 2022
- Délibération 2022-04-07 - Création d'Autorisations de Programme-Crédits de Paiement relative à la révision du SCoT
- Délibération 2022-04-08 - Durée d'amortissement des immobilisations
- Délibération 2022-04-09 - Modification de statuts - Changement de nom
- Délibération 2022-04-10 - Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité

Comité syndical du 29 septembre 2022

- Délibération 2022-09-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022
- Délibération 2022-09-02 - Abrogation de la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation
- Délibération 2022-09-03 - Prescription de la révision du SCoT Centre Manche Ouest, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- Délibération 2022-09-04 - Création du site internet
- Délibération 2022-09-05 - Identité visuelle
- Délibération 2022-09-06 - Avis sur la contribution de la conférence des SCoT de Normandie à la modification du SRADDET

LE BUDGET 2022

Le budget 2022 a été voté en Comité syndical le 6 avril 2022.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
105 160 €

RECETTES
105 160 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES
152 822 €

RECETTES
325 123 €

Synthèse des dépenses 2022

Charges à caractère général	12 860 €	5 %
Charges de personnel	60 000 €	24 %
Charges de gestion courante	30 300 €	12 %
Charges financières	2 000 €	1 %
Frais Bilan et études révision SCoT	145 322 €	58 %

Quel financement ?

Pour permettre le fonctionnement de la structure, ce sont les collectivités membres qui participent financièrement, dans le cadre de leur adhésion au Syndicat mixte du SCoT.

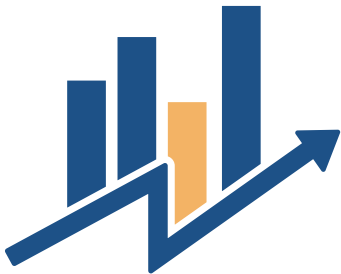
La répartition des contributions entre les deux communautés de communes est établie en fonction, à parts égales, de la population D.G.F. et du potentiel fiscal.

Elle est fixée comme suit :

- Coutances mer et bocage : 68.24 %*
- Côte Ouest Centre Manche : 31.76 %*

*Ces valeurs sont révisées lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux.

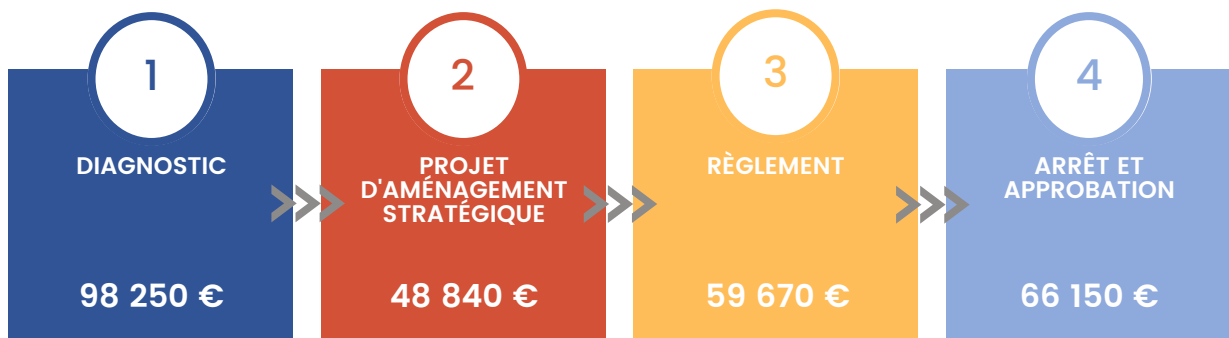
LE MARCHÉ DE LA RÉVISION DU SCOT



LE MONTANT DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉVISION DU SCOT S'ÉLÈVE À **272 910 €**

Le budget du Syndicat Mixte du SCoT est principalement financé par la contribution des 2 communautés de communes adhérentes. Un emprunt a été contracté sur une durée de 10 ans pour le financement des études de la révision du SCoT.

Le détail du marché



100 500 €



46 530 €



51 900 €



34 120 €



43 560 €

LE SCOT CENTRE MANCHE OUEST

LE BILAN 2022

Après six années d'application, en novembre 2016, un premier bilan a été réalisé.

En effet, l'élaboration du SCoT du Centre Manche Ouest est intervenue avant d'importantes évolutions législatives, notamment :

- La loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010
- La loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite "loi ALUR") du 24 mars 2014

En 2021, le bilan du SCoT est une nouvelle fois à mettre en perspective avec l'évolution sensible du contexte légal :

- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021
- Les ordonnances (n° 2020-744 et 2020-745) relatives à la modernisation des SCoT et à la rationalisation de la hiérarchie des normes

Il est finalisé début 2022 et met en évidence d'importants enjeux :

- 🏠 réduction de la consommation d'espace et renouvellement urbain
- 🐝 préservation de la biodiversité
- 💧 protection de la ressource en eau
- 🏡 préservation du cadre de vie et développement durable
- 🌊 gestion concertée du littoral

La révision du SCoT a pour but de répondre à ces enjeux et aux évolutions réglementaires.

Les documents du bilan sont disponibles sur le site internet du SCoT et des deux intercommunalités.



LA RÉVISION

Pour faire suite aux conclusions du bilan, la révision du SCoT a été prescrite par délibération du Comité syndical du 29 septembre 2022. L'arrêt de la démarche de révision est envisagée courant 2024. Les élus du Syndicat Mixte ont fixé des objectifs en termes d'habitat, d'économie, d'environnement, ...



Les objectifs de la révision

- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires depuis 2010, notamment la loi Climat et Résilience, en développant une stratégie intégrée : de réduction d'artificialisation des sols, bas carbone et de gestion du littoral.
- Affirmer le positionnement du SCoT dans le paysage régional, œuvrer à son attractivité et son rayonnement.
- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de la transition écologique et énergétique, s'appuyer sur une démarche globale transversale ciblée sur les spécificités du territoire, intégrer les enjeux et besoins qui se sont affirmés pour anticiper les mutations, notamment :
 - accompagner la résilience du territoire,
 - anticiper et accompagner les dynamiques agricoles.
- Préciser la stratégie de résilience et de recomposition littorale pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer.
- Participer à la reconquête de la qualité des eaux et s'inscrire dans une logique de gestion soutenable des ressources.
- Conforter le développement économique en accompagnant les pôles d'activités (zones d'activités, agriculture, industrie, artisanat, tourisme, activités liées à la mer, services et commerces, ...), et en veillant à l'équilibre entre pôles structurants et pôles de proximité.
- Reconsidérer la question des mobilités.
- Faire valoir de nouveaux modèles d'aménagement et de développement, intégrer les dynamiques rurales et littorales spécifiques pour atteindre les objectifs du développement durable, de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation des sols.
- Articuler un développement durable avec la préservation de la biodiversité et du patrimoine, préserver et valoriser les paysages, les milieux naturels et la qualité du cadre de vie des habitants.

Ce qu'il s'est passé en 2022

2022

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Phase 0 - LANCEMENT DE LA REVISION

Echanges et cadrage de la révision

- **20 octobre**
Réunion élus communaux
- **20 octobre**
Réunion PPA
- **24 octobre**
Point presse
- **16 novembre**
Marché de Coutances
- **17 novembre**
Marché de La Haye

Phase 1 - DIAGNOSTIC

Production des diagnostics

- **27 octobre**
Atelier
Démographie, habitat, mobilités
- **3 novembre**
Atelier
Foncier
- **9 décembre**
Atelier
Economie-Commerce
- **17 novembre**
Atelier
Environnement

Echanges techniques



20 octobre 2022

Forum de lancement élus

Le forum de lancement de la révision du SCoT a rassemblé les élus des Communautés de communes de Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche afin de leur présenter la démarche de révision et son cadrage réglementaire. Ce forum était l'occasion d'échanger autour des enjeux et des points de vigilance du futur document.

Réunion PPA

Le 20 octobre 2022 s'est également tenue une réunion de lancement avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Cette rencontre a permis de partager les objectifs de la révision, les enjeux du territoire, la gouvernance, la feuille de route, et d'échanger sur leurs attentes.

24 octobre 2022

Point presse

Ce premier point presse a été l'occasion pour les élus d'introduire les enjeux et objectifs de la révision du SCoT, les étapes de la procédure et d'inviter le grand public à être acteur de celle-ci en participant au projet via la concertation.

16 et 17 novembre 2022

Marchés de Coutances et La Haye

Le lancement de la révision a également fait l'objet d'une exposition sur les marchés de Coutances et La Haye en novembre 2022 afin de faire connaître la révision du SCoT aux habitants des deux intercommunalités.

PHASE 0 Lancement de la révision

PHASE 1 Diagnostic

27 octobre 2022

Atelier démographie, habitat, mobilités

Cette première phase a lancé la construction du diagnostic. Celui-ci fait état de l'analyse du territoire et des enjeux qui en découlent. Un premier atelier a permis aux élus du Comité Syndical d'échanger sur les thèmes de la démographie, l'habitat et les mobilités et de travailler sur l'armature territoriale.

3 novembre 2022

Atelier foncier

Un second atelier sur le thème du foncier a donné lieu à un échange sur les conséquences de la réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation, les choix fonciers pour des activités agricoles viables et la résilience du territoire face au changement climatique.

17 novembre 2022

Atelier environnement

L'atelier "environnement" a abordé les enjeux de la Trame Verte et Bleue, les unités paysagères du territoire et la prise en compte des risques. Comme pour chaque atelier, les élus ont pu partager leurs connaissances et les enjeux du territoire permettant d'alimenter les diagnostics.

9 décembre 2022

Atelier économie-commerce

Le volet commercial, faisant l'objet d'une annexe au diagnostic territorial, a également nécessité un atelier durant lequel les élus ont pu travailler sur les thématiques du commerce, de la structuration des zones d'activités économiques et des dynamiques agricoles et conchyliques.

LES PROCHAINES ÉTAPES POUR 2023

Suite de la phase 1 - Diagnostic

Production du diagnostic

Présentation du diagnostic - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

Phase 2 - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Ateliers PAS - Démographie, habitat, environnement, mobilités, économie, agriculture

Rédaction du PAS

Présentation et échanges sur le PAS - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

Phase 3 - Règlement

Ateliers Règlement - Loi littoral, économie, trame verte et bleue, agriculture, mobilités


Journées ateliers individuels économie avec les communes concernées

Production du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Présentation et échanges sur le Règlement - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

Le SCoT, décider aujourd'hui pour agir demain...





Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest

Résidence administrative

18 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-Mer

02.33.76.79.68
scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr

www.scot-centre-manche-ouest.fr